

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès



**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DU BASSIN DU CONGO**

**DECLARATION DU GOUVERNEMENT LUE PAR
MADAME ARLETTE SOUDAN-NONAUT,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU
DEVELOPPEMENT DURABLE ET DU BASSIN DU CONGO
A L'OCCASION DE LA CELEBRATION DE LA JOURNEE
INTERNATIONALE DE LA BIODIVERSITE**

Brazzaville, le 22 mai 2024

Mesdames et Messieurs,

Chers compatriotes,

A l'issue de la 15e Conférence des Nations-Unies sur la Diversité Biologique, tenue à Montréal au Canada en décembre 2022, les 196 parties à la Convention sur la Diversité Biologique, dont notre pays le Congo, ont adopté l'Accord de Kunming-Montréal portant sur le Cadre mondial de la biodiversité.

Un an plus tard, à l'occasion du premier anniversaire de ce cadre, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a lancé la campagne « Le Plan pour la biodiversité », visant à communiquer et à promouvoir les 4 objectifs et les 23 cibles du Cadre de Kunming-Montréal. Un objectif qui explique que le thème de l'édition 2024 de la Journée internationale de la diversité biologique soit le suivant : « Faites partie du Plan ».

Ce thème est un appel à l'action pour stopper et inverser la perte de biodiversité. Les gouvernements, les peuples autochtones et les communautés locales, les organisations non gouvernementales, les législateurs, les entreprises et les particuliers sont encouragés à souligner la manière dont ils soutiennent la mise en œuvre du Plan pour la biodiversité. Chacun a un rôle à jouer et peut donc en faire partie.

Cette année, la journée internationale de la biodiversité coïncide avec deux réunions des organes de la Convention sur la diversité biologique, toutes deux organisées à Nairobi, à savoir : la vingt-sixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des conseils scientifiques, techniques et technologiques et la quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de la mise en œuvre, qui se tiennent respectivement du 13 au 18 mai et du 21 au 29 mai 2024. La journée internationale de la biodiversité devrait en outre accroître la dynamique de visibilité en amont de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra à Cali en Colombie, du 21 octobre au 1er novembre prochains, en amont de la COP29 de Bakou.

Mesdames et Messieurs,

Chers compatriotes,

L'accord de Kuning-Montréal prévoit notamment la protection effective de 30% des terres et des mers, la restauration de 30% des écosystèmes dégradés et une réduction de moitié de l'utilisation des pesticides.

Les Parties réunies à Montréal ont également adopté un cadre de suivi comprenant une quarantaine d'indicateurs phares et une large palette d'indicateurs complémentaires, afin de faciliter la mise en œuvre et le suivi des engagements des pays, à charge pour chaque pays de mettre en conformité leurs ambitions, leurs mesures et programmes nationaux avec le nouveau Cadre mondial. Dans ce

contexte, la République du Congo à travers le projet Zones Clés pour la Biodiversité a inscrit 21 sites au secrétariat des zones clés pour la biodiversité. Pour rappel, ces zones clés sont des sites qui contribuent de manière significative à la persistance de la biodiversité mondiale dans les environnements terrestres, aquatiques et marins, tout en jouant un rôle clé dans la régularisation du climat. Si elles ne sont pas protégées et conservées de manière efficace, nous ne parviendrons pas à atteindre l'objectif principal du cadre mondial de la biodiversité, à savoir enrayer et limiter la perte de nos écosystèmes.

Mesdames et Messieurs,

Chers compatriotes,

Après avoir ratifié la Convention sur la diversité biologique le 25 juin 1996, le Congo a entrepris plusieurs activités pour sa mise en œuvre. On peut citer quelques-unes d'entre elles : l'élaboration de la stratégie nationale et du plan d'action en matière de diversité biologique, l'élaboration de six rapports nationaux à la Convention sur la diversité biologique, la signature et la ratification du protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, l'élaboration d'un cadre national de biosécurité, la signature et la ratification du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, ainsi que le processus de mise en œuvre des Centres d'échange sur la biodiversité et la biosécurité.

A noter aussi car c'est important : le renforcement du cadre législatif par l'adoption de la loi du 16 août 2022 portant loi d'orientation sur le développement durable et la loi du 17 novembre 2023 portant gestion durable de l'environnement en République du Congo.

Mesdames et Messieurs,

Chers compatriotes,

L'effondrement de la biodiversité dans le monde est si fort, si rapide, si généralisé que les scientifiques n'hésitent pas à évoquer la menace d'une sixième extinction du vivant. Tout récemment, le dernier rapport de l'ONU sur la criminalité liée au trafic des espèces sauvages, qu'elles soient animales ou végétales comme les bois précieux dont notre forêt abonde, alerte sur le fait que l'objectif de développement durable prévoyant de mettre fin d'ici à 2030 à ce commerce aussi illégal que lucratif, n'est pas en bonne voie d'être atteint. Et ce rapport de préciser que la surexploitation des espèces est la deuxième cause d'effondrement de la biodiversité. Face à cette menace existentielle, le Congo, notre pays, dont plus de 13% de la superficie est classé en aires protégées, fait « partie du Plan », pour reprendre le thème de cette journée et remplit plus que sa part du combat, sous l'impulsion du Président **Denis SASSOU-N'GUESSO**, Chef de l'État et premier écologiste du Congo. En témoignage l'organisation en octobre dernier à Brazzaville, du Sommet des dirigeants des trois bassins forestiers tropicaux et de biodiversité de la planète dont

l'objectif est de fonder une coalition mondiale pour gérer durablement notre immense capital naturel Sud-Sud. Un sommet dans la foulée duquel se tiendra en juillet prochain, toujours chez nous au Congo, la conférence internationale sur l'afforestation et le reboisement. Tant il est vrai que de la préservation de la biodiversité à la restauration des forêts, de la lutte contre le réchauffement climatique au développement des énergies renouvelables, de la protection des fleuves et des océans à la conservation de nos terres, le défi environnemental est un défi global qu'il nous appartient ensemble de relever.

Vive la journée internationale de la biodiversité.

Vive le Congo vert, durable et responsable.

Je vous remercie.

Arlette SOUDAN-NONAULT. -